GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	c6	commerce artériel lourd		■(a)						
		i1	entreprise à caractère technologique			■(e)					
		i2	entreprise-transport/camionnage/distribution		■(b)						
		i3	entreprise de la construction		■						
		i4	entreprise manufacturière/atelier de fabrication		■						
		i8	projet intégré industriel				■				
		p1	communautaire récréatif						■		
		u1	utilité publique légère						■		
		c3	commerce de service en communication					■			
		c5	commerce artériel léger		■(c)						
		i6	entreprise de traitement des matières premières		■(d)						
	LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	0	0	0	0	0			
		Nombre de logements	max.	0	0	0	0	0			
	STRUCTURE / BÂT	Isolée		■	■	■	■				
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	2	--			
		Largeur minimum	(m)	7	7	7	7	--			
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	67	67	67	67	--			
TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	1860	1860	10000	1860	--			
		Largeur minimum	(m)	30	30	50	30	--			
		Profondeur minimum	(m)	60	60	60	60	--			
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	10	10	10	--			
		Avant maximun	(m)	--	--	--	--	--			
		Latérale minimum	(m)	5	5	5	5	--			
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	10	10	10	--			
		Arrière minimun	(m)	10	10	10	10	--			
		Espace naturel	(%)	20	20	20	20	--			
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	0,5	0,5	0,5	--			
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--	--	--			
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--	--	--			
DISPOSITIONS SPÉCIALES				(1) (2) (3) (4)(5) (6) (8)(9)	(1) (2) (3) (4)(5) (6)(7) (8)	(1) (2) (3) (4)(5) (6)(7) (8)(9)	(1) (2) (3) (4)(5) (6) (8)				

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*In 816*
	Industrielle

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis les mini-entrepôts , atelier d'installation et garage de réparation de véhicules et machinerie, les ateliers de mécanique, grossiste

(b) excluant les fourrières

(c) uniquement permis un atelier d'installation d'accessoires pour les véhicules et un magasin de vente d'articles pour les véhicules atelier de, débosselage et de peinture

(d) uniquement permis l'industrie des aliments et des boissons, de transformation du bois et des matériaux lourds

(e) excluant les laboratoires de recherche et industries de production et de distribution de cannabis à des fins médiacales ou récréatives

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.1.3 - Bâtiment industriel abritant plus d'un établissement

(2) Art. 11.3.3 - Bande boisée le long du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord

(3) Art. 12.1.14 - Exemption de fournir des cases de stationnement

(4) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

(5) Art. 10.3.7 - Entreposage dans la zone In-816

(6) Art. 13.4.1 - Nombre d'enseignes

(7) Art. 8.5.2 - Usage additionnel à un laboratoire d'analyse

(8) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

(9) 14.21 Dispositions particulières relatives aux usages industriels et commerciaux dans les zones In-116, In-117, In-816, In-945, Ca-930, Ca-931 et Ca-944

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	
2016-06-16	2016-U53-59	
2023-11-23	2023-U93-96	I1

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	**2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	**2009-U54**
MISE À JOUR:	**février 2024**

816